

vos procédés ne valent rien. J'aime mieux accuser la première que le second.

(P. 12, 13.) L'abbé Maury, devenu un *déclamateur*, un *fameux archevêque*, haranguant d'un ton aigre le côté gauche dans la tribune de l'assemblée, dans lequel on ne reconnoît ni un *théologien*, ni un *évêque* &c.... Oh, M. l'abbé, vous avez bien changé de langage & d'opinion. *Non talia dudum verba dabas*. Mais lorsqu'on pense comme moi, on est bien heureux encore quand on n'est point un *fourbe*.

(P. 13. 14.) Le cardinal Zelada dit qu'il *ne faut pas anticiper le jugement du Pape*. Ce cardinal veut dire précisément que la décision de l'archevêque & nonce Maury n'est point une décision pontificale, & que personne n'en peut donner que le Pape. Il ajoute : qu'on doit se tenir à ce qui a déjà été dit par le Pape. L'évêque-prince de Liege assure dans son Instruction que *ce qui a déjà été dit par le Pape*, est contre le serment, ... Comme vous glissez là-dessus, M. l'abbé ! Du reste, je répète franchement ce que j'ai dit : la liberté & l'égalité étant le système d'athéisme, ces mots étant devenus synonymes dans le sens que tout le monde leur donne, leur vraie signification étant écrite en lettres d'horreur dans le monde entier ; le serment qui s'y rapporte, n'est point un objet de décision papale. Le S. Pere ne peut, sans blesser sa dignité, prononcer sur des matières évidentes & palpables. Tout ce qui peut être l'objet d'une décision pontificale, c'est : „ à quel point l'on doit croire coupables ceux qui d'abord & dans les